

« Montréal, ville universellement accessible »
Politique municipale d'accessibilité universelle

Notre but :

Faire de Montréal une ville universellement accessible.

Notre vision de l'accessibilité universelle :

L'accessibilité universelle touche tous les aspects de la vie des personnes et s'appuie sur le respect des droits de tous les citoyens.

Fondée sur une approche d'inclusion, l'accessibilité universelle permet à toute personne, quelles que soient ses capacités, l'utilisation identique ou similaire, autonome et simultanée des services offerts à l'ensemble de la population.

Les principes directeurs de nos actions :

En matière d'accessibilité universelle, la Ville de Montréal s'engage à:

- assumer un leadership;
- intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décisions et de mise en œuvre des diverses activités municipales;
- veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'ensemble des interventions;

- soutenir le partage d'expertises et valoriser l'innovation dans une perspective d'amélioration continue;
- favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu;
- adopter et rendre publics les plans d'action conjoints et les bilans des réalisations.

La portée de cette politique :

- concerne exclusivement les compétences municipales;
- cible quatre axes d'intervention :
 - ❖ architectural et urbanistique;
 - ❖ programmes, services et emploi;
 - ❖ communications;
 - ❖ sensibilisation et formation;
- lie la Ville et ses mandataires;
- se développe en fonction des ressources dont la Ville se dote.